



# VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest  
Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434  
Courriel: [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

## AVIS PUBLIC No. 2021-8

---

### AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 488-21

#### DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 488-21 ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 487-21

---

#### Aux contribuables de la Ville de Scotstown

La mairesse, Madame Sylvie Dubé, présente le projet de règlement n° 488-21 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 487-20;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance des objets du projet de règlement 488-21 abrogeant le règlement 487-21 et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 488-21 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 487-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à Scotstown, Québec, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.

Monique Polard  
Directrice générale